

Le 20 MAI 2026

Bureau du courrier

N° 21_29_04_26

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le s'est réuni sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 32 – Présents : 22 - Votants : 27

Présents :

Michel GUIRAL, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Michel ROUZAIER, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Alain ASTRUC, Sabine DOUMERGUE-REAU, Bernard BEAUFILS, Eric MALHERBE, François HERMET, Laurence JAILLET, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Emmanuel PIGNOL, Laurent PRAT, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Marie-France PROUHEZE donne pouvoir à Olivier PRIEUR, Vanessa ASTIER donne pouvoir à Pierrette MARTIN, Nicole DALLE-SALLES donne pouvoir à Eve BREZET, Denis GRAS donne pouvoir à Alain ASTRUC, Vincent HERMET donne pouvoir à Elise MALAVIEILLE

Absents :

Alain BRUN, Frédéric FLORANT, Patrice GRIMOUD, Daniel LONGEAC, Céline PERIGAUD

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Désignation représentants socioprofessionnels au sein du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien

VU la délibération n°01-14-12-21 du 14 décembre 2021 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac créant d'un office de tourisme communautaire en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ;

VU les statuts de l'EPIC approuvés le 14 décembre 2021 et modifiés par délibération n°31-13-04-22 du 13 avril 2022 ;

VU la délibération n° 20-15-04-26 du 15 avril 2026 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac désignant les représentants élus titulaires et suppléants au sein du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme de l'Aubrac Lozérien ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 voix pour)

DESIGNE les représentants socioprofessionnels de la Communauté de Communes au sein du Comité de direction conformément à l'article 3.a des statuts (6 membres titulaires et 6 membres suppléants) :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. ARNAL David	M. PUECH François
M. MATHIEU Christian	Mme LAUTARD Annie
M. MOULIADE Laurent	M. BROUSSARD Jérôme
Mme OSTY Stéphanie	M. BRIGNIER Cyril
Mme MOURETON Christelle	Mme THOMAS Marie-France
Mme SAUVAGE Camille	Mme GRICOURT Véronique

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document se rapportant à cette décision.

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
M. Michel GUIRAL

La Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 20 MAI 2026

Bureau du courrier